

correspondent à des arrérages de plus de 90 jours. Les pertes encourues par les banques sur des prêts agricoles, ce qui constitue des annulations de dettes, ont culminé en 1986 à un niveau de 144 millions de dollars pour baisser à 111 millions de dollars en 1988.

Le Comité s'est interrogé sur l'impact du refinancement et des effacements de dettes agricoles. La plupart des témoins n'ont pu toutefois affirmer si ces deux mesures expliquaient de façon significative la diminution de la dette agricole totale, mais elles semblent avoir joué un rôle important dans la baisse du stress financier dans le secteur agricole.

Le Comité estime que les statistiques ne témoignent pas fidèlement ou adéquatement de la relance de l'industrie. La situation dans les provinces des Prairies, en particulier en Saskatchewan, demeure critique, même si la relance est plus marquée dans d'autres régions du pays. Outre les difficultés financières qu'il engendre, ce haut niveau d'endettement est aussi une source de stress émotionnel pour bien des familles. En plus de provoquer de la violence familiale, des suicides et des problèmes de toxicomanie, ce stress peut inciter à prendre des décisions non pas sur la foi de renseignements éclairés, mais sur des impulsions émotionnelles. De toute évidence, les statistiques ne rendent pas compte de ce stress émotionnel.

La Société du crédit agricole

Dans son rapport de 1988, intitulé «Le financement de la ferme familiale jusqu'en l'an 2000», le Comité recommandait que la Société du crédit agricole (SCA) conserve son rôle de prêteur direct. Est-ce encore le rôle que la Société privilégie?

Au cours de son témoignage devant le Comité, l'Association des banquiers canadiens (ABC) faisait remarquer que le mandat de la Société du crédit agricole (SCA) a évolué depuis 1987. En effet, au lieu de rester un prêteur en dernier ressort, elle fait concurrence aux prêteurs du secteur privé qui fournissent du crédit pour assurer la viabilité des exploitations agricoles. À ce chapitre, l'Association estime que la SCA se retire du marché des prêts à risques élevés. Elle laisse entendre que la concurrence des organismes publics est injuste étant donné qu'ils ne se procurent pas leurs fonds sur le marché qu'ils ne sont pas assujettis aux mêmes règles que les prêteurs du secteur privé. L'ABC fait remarquer que si la SCA ne change pas de rôle, il est probable que le secteur privé réduise le personnel et les programmes destinés au secteur agricole. D'autant plus que certaines localités rurales seraient désavantagées étant donné que les banques y ferment leurs succursales.

L'ABC est d'avis que la SCA devrait offrir des programmes et des services qui viennent compléter ceux du secteur privé et non y faire concurrence. Elle devrait aussi faciliter la mise en oeuvre des objectifs officiels du gouvernement en matière d'agriculture. L'Association des banquiers formule plusieurs recommandations à cet égard. Premièrement,

l'administration de tous les programmes fédéraux d'aide financière destinés à l'industrie de l'agriculture pourraient être coordonnés par le SCA. Il pourrait s'agir de programmes de garantie de prêts, de taux subventionnés ou de programme de gestion du risque avec rentrées de fonds cessibles. Deuxièmement, l'Association des banquiers estime que les demandes de prêts qui sont pas commercialement recevables pourraient être transmises à la SCA afin qu'elle consente une garantie. En outre, la SCA pourrait offrir des services d'information et de conseils en gestion agricole et aussi effectuer de la recherche et du développement dans le domaine du financement agricole, notamment en ce qui concerne les principes comptables et l'analyse fiscale. Il est clair pour l'Association que la SCA ne devrait pas devenir un concurrent sur le marché du prêt agricole, mais reprendre son rôle d'autrefois qui consistait essentiellement à servir de prêteur en dernier ressort.

Dans son dernier rapport annuel, la SCA indique que depuis la clarification de son rôle, elle ne peut plus être considérée comme un prêteur de dernier recours et qu'elle doit plutôt fournir du crédit hypothécaire et des services financiers complémentaires, tout en récupérant ses coûts. Ce nouveau rôle entre donc en conflit avec la vision d'avenir que l'ABC envisage pour la SCA. Celle-ci considère qu'elle est «une source de crédit alternative, qui fournit des prêts à taux concurrentiel». Est-ce le rôle qui convient le mieux à la Société?

Dans un sens, la SCA fait double emploi avec certains services déjà offerts par les prêteurs du secteur privé aux producteurs agricoles. Certains pourraient juger que ce double emploi est une mauvaise utilisation des ressources gouvernementales qui se font de plus en plus rares.

De plus, si la SCA reste concurrentielle, le système de prêts agricoles ne permettra pas de répandre à tous les besoins. En effet, des agriculteurs pourraient être incapables de se procurer le crédit nécessaire parce que leur exploitation n'est pas considérée commercialement viable et ils pourraient n'avoir d'autre choix que de quitter l'industrie agricole.

On pourrait aussi faire valoir que la SCA devrait garder son rôle de prêteur en dernier ressort, plus particulièrement en ces temps difficiles où l'industrie doit relever les défis que posent la nouvelle politique agro-alimentaire, à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et les négociations du GATT.

Les Bureaux d'examen de l'endettement agricole

Dans son rapport de 1988, le Comité a aussi formulé des recommandations au sujet des Bureaux d'examen de l'endettement agricole, proposant que les Comités d'examen de l'endettement agricole conservent leur rôle de médiateurs, mais qu'ils prennent la décision finale quant à l'admissibilité des agriculteurs à des prestations en vertu du Programme canadien de réorientation des agriculteurs. Le rôle de